




Envoyé en préfecture le 01/06/2018
Reçu en préfecture le 01/06/2018
Affiché le 
ID : 045-200005932-20180529-2018_04_70-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 29 mai 2018

2018-04-70

Date d'affichage : 31/05/18

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 29 mai 2018
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 23 mai 2018
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, M. Bernard GILBERT, Mme Stéphanie CHARRON

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Modification de tarifs du CUBE pour les comités d'entreprises.

Depuis l'ouverture du CUBE, il apparaît qu'aucune vente n'a été enregistrée pour le tarif CE hors résident.

Pour rappel :

	CCPS	T.U CCPS	HCCPS	T.U HCCPS
Espace aquatique				
CE/Camping ALSH (50 entrées)	158,00 €	3,16 €	225,00 €	4,50 €
Espace Balnéo				
Accès CE/Camping (50 entrées)	400,00 €	8,00 €	550,00 €	11,00 €

Par conséquent, les résidents de la CCPS salariés dans les entreprises implantées dans la zone de chalandise définie par la CCPS mais hors CCPS, ne bénéficient pas de tarif préférentiel.

L'alignement des tarifs appliqués aux CE hors communauté de communes sur le tarif CE résident représenterait une perspective d'accroissement de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

MODIFIE la tarification propre aux CE comme suit :

Tarifs CCPS et Hors CCPS : 158€ pour l'Espace aquatique et 400€ pour l'Espace Balnéo.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE